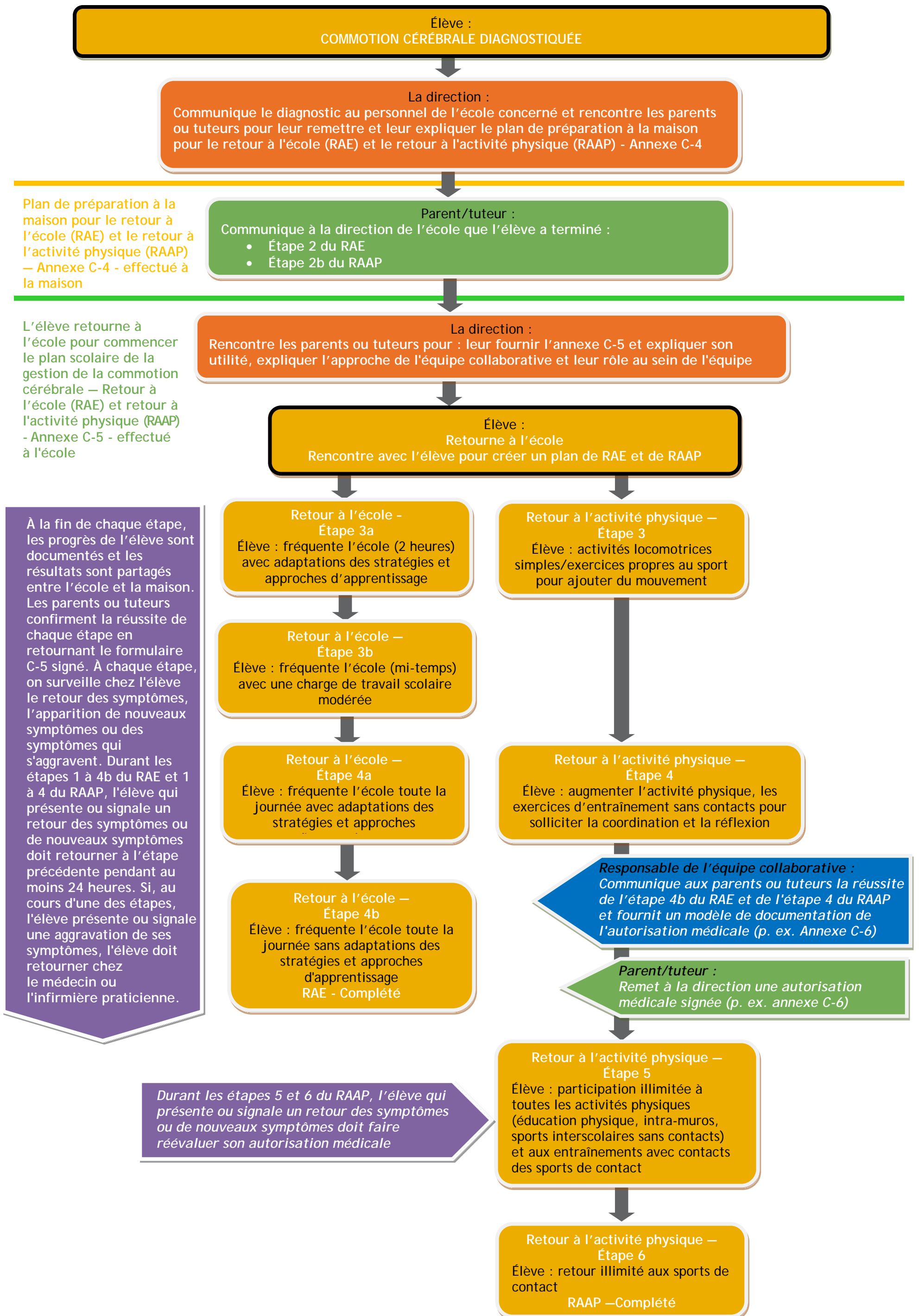


TABLEAU 2 : Commotion cérébrale diagnostiquée – Étapes et responsabilités



À la fin de chaque étape, les progrès de l'élève sont documentés et les résultats sont partagés entre l'école et la maison. Les parents ou tuteurs confirment la réussite de chaque étape en retournant le formulaire C-5 signé. À chaque étape, on surveille chez l'élève le retour des symptômes, l'apparition de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent. Durant les étapes 1 à 4b du RAE et 1 à 4 du RAAP, l'élève qui présente ou signale un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures. Si, au cours d'une des étapes, l'élève présente ou signale une aggravation de ses symptômes, l'élève doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.

Durant les étapes 5 et 6 du RAAP, l'élève qui présente ou signale un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes doit faire réévaluer son autorisation médicale